



BASSUSSARRY

---

# PROJET PEDAGOGIQUE

---

# ACCUEIL PERISCOLAIRE

---



# SOMMAIRE

- I. Préambule**
- II. Présentation générale**
  1. La structure
    - a/ situation géographique
    - b/ les locaux et matériels
    - c/ le public accueilli (les enfants et l'enfant porteur de handicap)
  2. L'équipe d'animation
    - a/ Composition de l'équipe
    - b/ rôle et missions directeurs et animateurs
- III. Intentions éducatives et objectifs pédagogiques**
- IV. L'organisation des temps périscolaires**
- V. Règles de vie**
- VI. La communication – relation avec les familles**
  
- VII. La sécurité et le suivi sanitaire**
  1. Le taux d'encadrement
  2. Le suivi sanitaire
  3. En cas d'accident
  4. En cas d'incendie, d'évacuation du centre
  
- VIII. Les réunions et l'évaluation**
  1. Les réunions
  2. L'évaluation
  
- IX. Le partenariat**

## **ANNEXES**

- Charte de l'animateur
- Guide du parfait « bobologiste »
- Tableau répartition des animateurs

# I. Préambule

La commune de Bassussarry s'est fixée, depuis de nombreuses années, l'objectif de développer la qualité de l'accueil périscolaire proposé aux enfants et aux familles. Cet accueil est pour les enfants un véritable lieu d'éducation et de socialisation. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant et traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné.

**L'accueil périscolaire** constitue un enjeu important du développement local : il apporte une réponse à la fois sociale, économique et éducative aux attentes des familles, dans leur souci de parvenir à concilier vie professionnelle, vie familiale et bien-être de l'enfant.

La mise en place d'un projet périscolaire s'articule autour de différents temps de vie (temps scolaire, vie familiale). L'accueil périscolaire passe par un mode d'accueil et de loisirs, ouvert aux enfants de l'école primaire, aux heures qui précèdent ou suivent la classe.

Le Projet périscolaire repose sur :

- *Des finalités et des intentions éducatives (orientations politiques) et pédagogiques.*
- *La programmation des actions.*
- *Une méthodologie de travail.*

Pour assurer cette qualité, le projet de service affirme la nécessité de donner une cohérence éducative entre les différents temps qui rythment la journée d'un écolier (temps scolaire, périscolaire et de loisirs).

Il traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné. Chaque animateur aura l'obligation d'en prendre connaissance et de marquer son adhésion.

Il est document de travail et référence première des projets mis en place sur les accueils par les animateurs et les directeurs, pour les enfants fréquentant un accueil.

Le fonctionnement s'articule autour de 2 grands principes d'accueil :

- Accueil du matin (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- Accueil du soir (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

On y trouve une organisation et un fonctionnement adapté au bien-être des enfants et qui répond aux besoins des familles.

## II. Présentation générale

### 1. La structure

#### a/ situation géographique

La commune de Bassussarry est située en Aquitaine, dans les Pyrénées Atlantiques (64), sur la Côte Pays Basque. Ses habitants se nomment les Bassussartars.

Population : 3399 habitants (population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – source Insee)

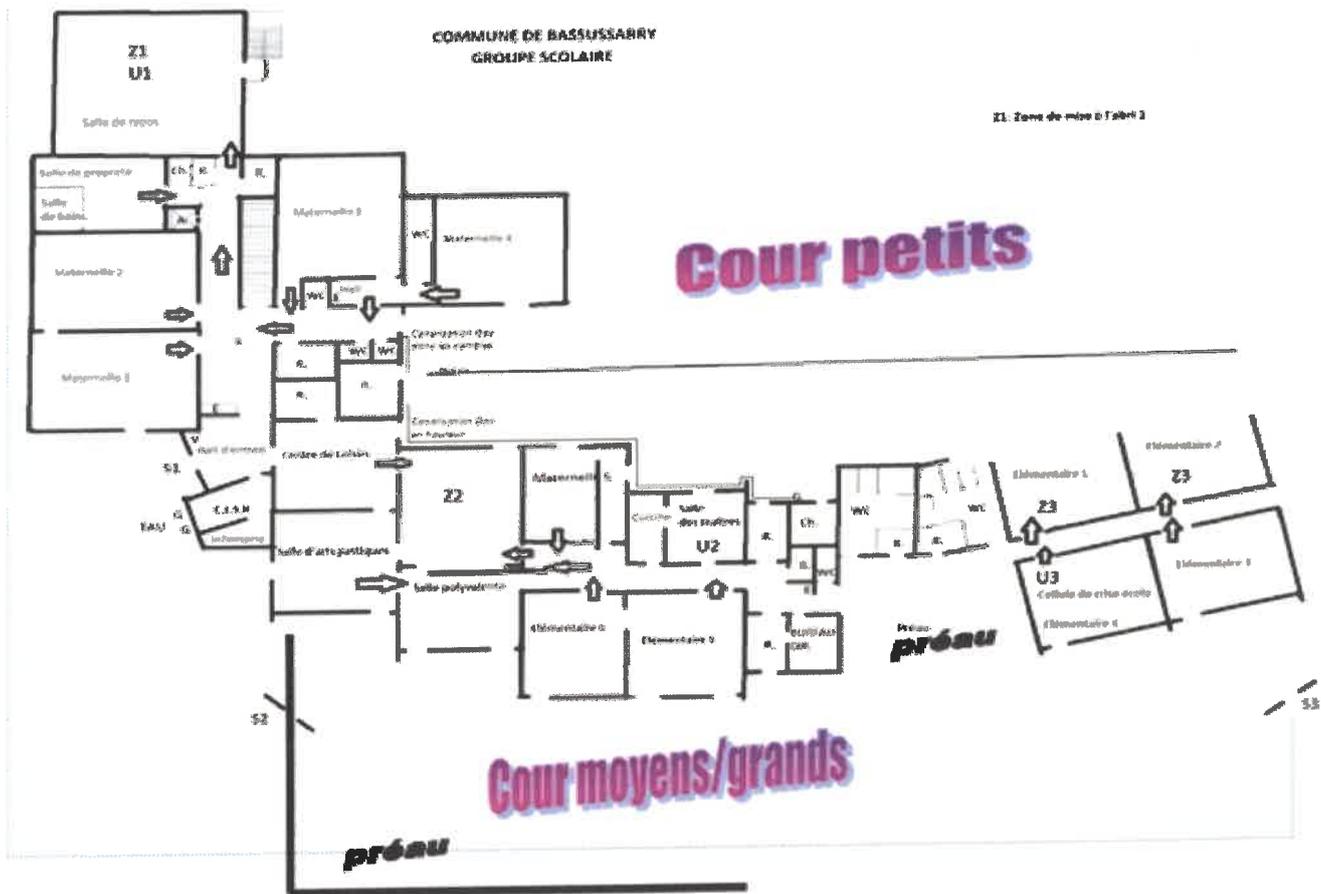
Adresse : Accueil de Loisirs, Mairie de Bassussarry, 80 chemin des écoliers, 64200 Bassussarry.

## b/ les locaux et matériels

L'accueil périscolaire est géré par la municipalité de Bassussarry et se situe dans les locaux de l'école primaire publique.

Les enfants disposent de :

- Deux cours extérieures (matériel sportif)
- Une salle d'accueil (coloriage – lecture)
- Une salle polyvalente (ludothèque – jeux de construction – jeu de dinette)
- Un dortoir (salle de motricité)
- Salle de devoirs en accès libre



## c/ le public accueilli (les enfants et les enfants porteur de handicap) et leur besoins

L'accueil périscolaire du matin et du soir reçoit les enfants scolarisés à l'école publique de la commune les lundis, mardis, jeudis et vendredi.

L'accueil de loisirs des mercredis reçoit en priorité les enfants domiciliés sur la commune.

### - **Les besoins de l'enfant :**

## Les besoins de l'enfant

Enfants de 3 à 5 ans	Physiologiques	Moteurs	Intellectuels	Sociaux	Affectifs
Besoins	Besoin de calme Besoin de sommeil (11h/jour environ) Apprentissage de la propreté	Besoin de se dépenser	Acquisition du langage Constitution de la personnalité Curiosité sexuelle Exploration du milieu Imaginaire	Recherche de plus en plus la compagnie des autres Imitation du rôle des adultes Influence parentale	Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Caractéristiques	Construction du squelette, croissance rapide, grande fatigabilité	Apprentissage : La préhension La marche La latéralisation Maladresse, peu d'équilibre	Prise conscience du corps Réceptivité sensorielle Egocentrisme Court temps de concentration Pas ou de repères temporel	Vie émotionnelle intense non maîtrisée (pleurs)	Identification aux parents Besoin d'un référent Dépendance du « doudou »
Activités	Jeu de construction (eau, terre, sable, collage, coloriages, peinture) jeux de rôle, jeux de classement, puzzle, escalade, toboggan, balançoire, jeux de poursuites, contes, histoires, marionnettes, chants, rondes, jeux collectifs. Prévoir des coins aménagés.				
Enfants de 6 à 9 ans	Physiologiques	Moteurs	Intellectuels	Sociaux	Affectifs
Besoins	Besoin de se dépenser	Manipulations d'objets usuels (crayon, ciseau, couverts)	Age du « pourquoi » Intégration du monde des adultes Importance du jeu	Education de l'autonomie (agir seul) Besoin de socialisation Sens du donner, du recevoir et des échanges	Besoin d'aide et de sécurité
Caractéristiques	Croissance encore rapide, maladies infantiles, fatigabilité	Coordination Maîtrise des gestes	Ecole élémentaire : Lecture, écriture Age des acquisitions Début de la pensée logique	Découverte du travail et de la discipline	Statut social d'écolier
Activités	Activités de construction (cabane, cerf-volant...), jeux d'adresse, jeux réglementés, jeux d'échange, déguisements... Activités manuelles, chants, jeux dansés, histoires... Découverte de la nature (collecte)				
Enfants de 10 à 11 ans	Physiologiques	Moteurs	Intellectuels	Sociaux	Affectifs
Besoins	Rythme soutenu	Besoin de se dépenser Notions de combativité et de compétition	Intérêt pour le monde extérieur et scientifique Age de la connaissance Développement de l'esprit critique Besoin de justice et d'équité	Rejet des plus petits Age de la bande, du groupe organisé avec des règles Séparation des sexes	Détachement de la famille Besoin d'indépendance
Caractéristiques	Croissance plus lente Bonne santé	Habilité Développement de toutes les possibilités physiques (courir, sauter, lancer, grimper)	Spécialisation des intérêts Affirmation de soi Maturation plus rapide des filles Analyse et synthèse	Facilité d'adaptation	Les parents ne sont plus la seule référence (copains, instituteurs, animateurs)
Activités	Grands jeux, activités sportives, apprentissage de techniques, danse, jeux de plein air, jeux sportifs et compétitifs, découverte de la nature, expériences, activités manuelles élaborées.				

## - Les enfants porteurs de différence et/ou de handicap

L'accueil périscolaire étant un lieu de socialisation et d'apprentissage, en lien étroit avec le milieu scolaire et familial, les enfants en situation de handicap et/ou porteur de différences y sont accueillis dans la mesure du possible.

Lorsqu'une famille informe l'accueil d'inscrire son enfant porteur d'un handicap ou d'une différence, la famille est reçue par le directeur du service. Les problématiques sont évoquées afin de déterminer les conditions d'accueil spécifiques de l'enfant. Les différents points abordés sont :

- La situation du handicap
- Les points de vigilance
- Les craintes et les attitudes du jeunes
- Ses centres d'intérêts
- Les stratégies à mettre en place afin que le jeune soit pleinement intégré au groupe.

Un lien est ensuite établi avec l'équipe pédagogique. Les consignes d'accueil sont expliquées afin qu'elles aient du sens pour l'équipe et que l'enfant soit accueilli dans les meilleures conditions.

Cette procédure répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer l'attitude bienveillante de l'équipe (valoriser les compétences de l'enfant, adapter les activités)
- Sensibiliser les autres enfants (travailler sur les activités de sensibilisations aux handicaps, entraide entre enfants).
- Mettre en place des outils communs de transmission d'information entre le site périscolaire et l'école.
- Former nos animateurs à l'accueil d'enfants porteur de handicap via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

## 2. L'équipe d'animation

### a/ Composition de l'équipe

L'équipe d'animation est différente selon les temps de la journée et les besoins du service : accueil périscolaire matin, du soir, du mercredi.

L'équipe se compose d'un directeur, d'un adjoint et de 10 animateurs, tous diplômés.

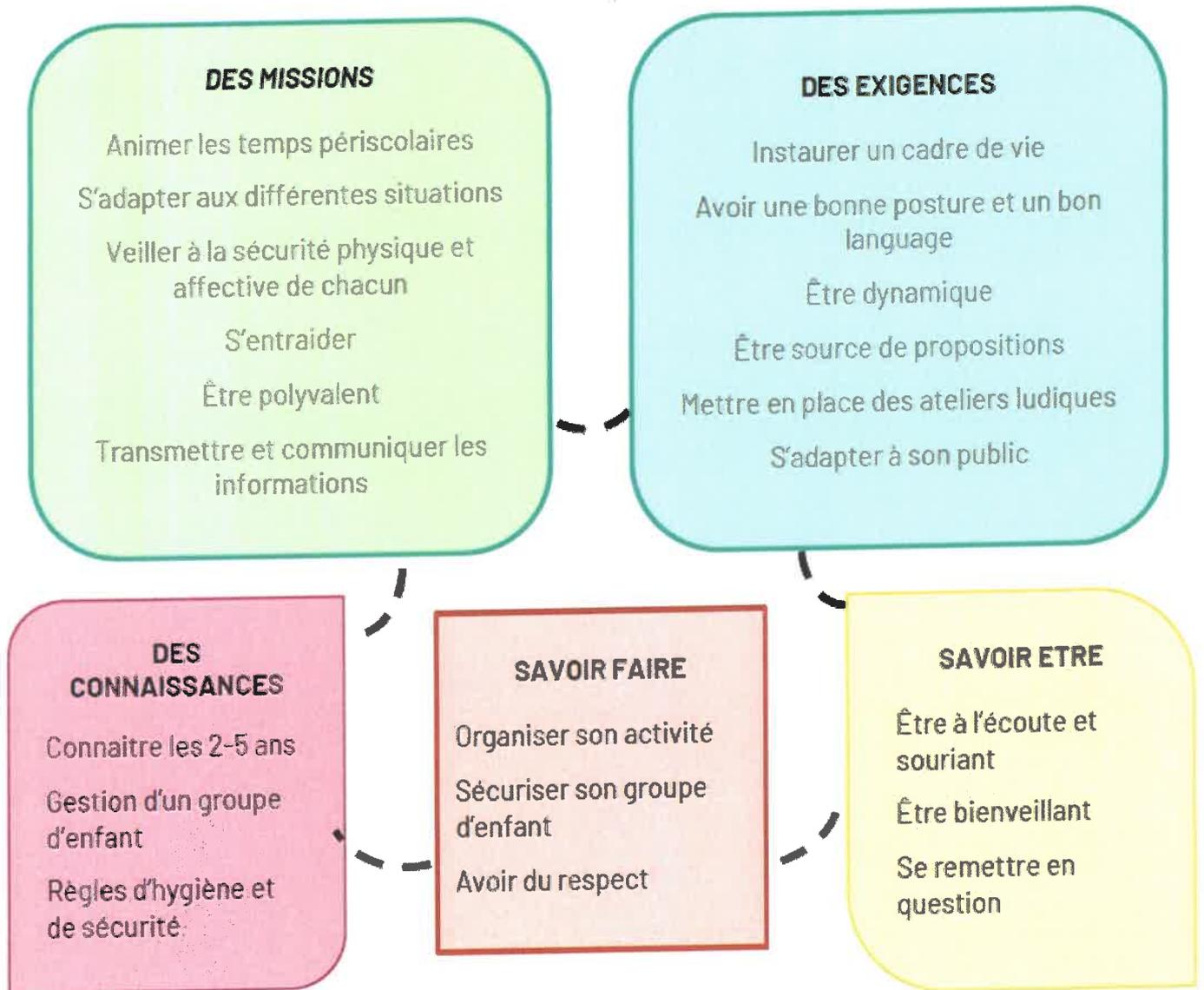
Ponctuellement, et selon les besoins de l'accueil, des animateurs contractuels diplômés peuvent se rajouter à l'équipe permanente.

Des stagiaires (BAFA, BAC professionnel, BPJEPS, BEP-CAP) sont régulièrement intégrés à l'équipe dans le cadre de leur formation.

### b/ rôles et missions directeurs et animateurs

L'équipe périscolaire doit avoir un discours commun, avec les mêmes règles. Pour cela ils doivent regrouper chacune de leurs compétences et de leurs savoirs faire/être pour les mettre au profit de la structure.

## Une équipe périscolaire, c'est quoi ?



## Et la direction de l'accueil périscolaire ?

- ✓ Garantir le bon fonctionnement de la structure
- ✓ Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- ✓ Assurer le suivi avec les enfants et les familles
- ✓ Manager une équipe
- ✓ Animer, construire et maintenir une dynamique de groupe
- ✓ Accompagner, encadrer et superviser au quotidien le travail des animateurs
- ✓ Communiquer et transmettre les informations
- ✓ Assurer la gestion administrative
- ✓ Être garante du respect des différentes normes

### III. Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

#### 1. Intentions éducatives

La commune de Bassussarry souhaite soutenir une politique éducative cohérente, structurée et accessible à tous. Découlant de cette finalité, sont déterminés des objectifs éducatifs visant la personne dans son développement individuel et dans sa participation sociale.

##### Les objectifs visant l'individu :

- Favoriser le développement harmonieux de la personne
- Favoriser l'accès de l'enfant à son autonomie
- Favoriser l'expression de la joie et de la fête

##### Les objectifs sociaux :

- Favoriser la socialisation
- Favoriser la rencontre et la communication entre les personnes
- Favoriser l'insertion sociale notamment au regard des règles de vie quotidiennes.

#### 2. Objectifs pédagogiques

##### ➤ *Développer la dimension ludique :*

« Jouer » : c'est l'activité fondamentale de l'enfant, un besoin, quelque chose de sérieux. Il se découvre en jouant, il découvre son corps, ses possibilités, et les autres au travers du jeu.

Le jeu a une fonction d'apprentissage. Chez les Romains, le mot *ludus* désigne à la fois le jeu et l'école. L'activité ludique sert de préparation à la vie. Elle aide à se construire physiquement, intellectuellement et socialement. Lors de certains jeux, l'enfant exerce le contrôle de son corps, la coordination de ses gestes, la précision de ses mouvements. Dans d'autres, il expérimente, cherche à comprendre. Le jeu est apprentissage des relations sociales quand l'enfant est amené à tenir compte de l'autre, à coopérer avec lui (accepter de se dessaisir du ballon pour avoir la joie de le recevoir...). Il est préparation à la vie d'adulte quand l'enfant joue à être maman, docteur ou maître d'école.

➡ Favoriser le plaisir de l'enfant : l'importance fondamentale du jeu naît du plaisir immédiat que l'enfant en tire et qui se prolonge en joie de vivre.

➡ Utiliser le jeu comme moyen d'apprentissage : c'est une activité sérieuse et importante qui donne des possibilités réelles et imaginaires de se construire, de se transformer mais aussi de remettre en cause, de mieux comprendre.

## ➤ Favoriser la créativité et l'autonomie de l'enfant

Faire en sorte de favoriser dès l'enfance l'accès de la personne à son autonomie, vis-à-vis à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre en œuvre en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement. Lui donner aussi la possibilité de créer, d'inventer.

- Favoriser un climat de confiance.
- Leur permettre de se repérer et de s'appropriier les lieux

➤ Mettre en place des espaces à découvrir, à pratiquer, à expérimenter le plus librement possible, des espaces qui vont permettre à l'enfant d'apprécier, de comparer, d'éprouver le monde physique afin d'en tirer des connaissances indispensables à la construction de sa personnalité.

Mettre en place des lieux avec lesquels l'enfant puisse s'identifier, établir des relations de type affectif, de possession, de prolongement de soi. Il doit pouvoir disposer de coins à lui tout seul ou à partager, de repères pour construire son territoire.

Faire en sorte que l'enfant dispose d'espaces à modifier, lieux avec lesquels il est possible d'agir sur les choses, de changer le cadre de son activité et aussi d'apporter sa marque, son empreinte.

- Favoriser l'accès à l'information.
- Favoriser les temps de concertation.
- Faire en sorte que les activités soient de trois types :
  - Libres (en utilisant les structures déjà existantes),
  - Proposées (mise en place de jeux, jeux de sociétés, activités manuelles...à la demande des enfants),
  - Dirigées (mise en place d'activités à thème, de création ...)
- Créer un climat propice à la fabulation.

## ➤ Favoriser la socialisation

Socialiser n'est pas nier la liberté, car collectivité ne signifie pas dirigisme et libre n'est pas synonyme d'isolé. L'enfant libre évolue librement dans son milieu parce qu'on lui a permis de découvrir ses possibilités propres et celles de son milieu. La rencontre avec les autres, même d'âge différent, est nécessaire et doit s'opérer dans les moments de la vie collective, par exemple.

- Sensibiliser au respect de chacun,
- Responsabiliser les plus grands vis-à-vis des plus petits
- Favoriser les échanges interculturels, inter générations en utilisant les compétences des habitants, des familles, des partenaires, des associations.

- Favoriser l'intégration des enfants et des parents en facilitant l'interaction enfants/parents, enfants/animateurs, animateurs/parents.
- Prendre plaisir et favoriser la convivialité

Des objectifs ont été rajoutés dans le cadre du PEDT qui complètent cet objectif de socialisation :

## Vivre et agir ensemble

Chacun, les enfants comme les adultes, sont tenus de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades.

De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

Veiller continuellement à prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination et de harcèlement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Bassussarry est engagé contre la Discrimination et le Harcèlement.

Dans notre accueil de loisirs, nous sommes fermement engagés à créer un environnement accueillant, sûr et respectueux pour tous. Nous croyons que chaque individu, qu'il soit enfant, parent, ou membre de l'équipe, mérite d'être traité avec dignité et respect.

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de prévenir et de lutter contre toutes formes de discrimination et de harcèlement quels que soient leurs fondements.

Nos actions incluent :

- Sensibilisation et Formation : Nous organisons régulièrement des sessions de formation pour notre personnel afin de les informer et de les sensibiliser aux différentes formes de discrimination et de harcèlement, ainsi qu'à la manière de les identifier et de les prévenir.
- Politique de Tolérance Zéro : Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers tout comportement discriminatoire ou de harcèlement. Toute plainte sera traitée avec la plus grande attention et des mesures appropriées seront prises.
- Encourager le Respect et l'Inclusion : Nous promouvons des valeurs de respect, d'empathie et d'inclusion à travers toutes nos activités et interactions quotidiennes.
- Procédures de Signalement : Nous avons mis en place des procédures claires et accessibles

## IV. L'organisation des temps périscolaires

Le public accueilli sont les élèves de 3 à 11 ans de maternelle et d'élémentaires de l'école publique de la commune.

L'accueil périscolaire fonctionne sur l'école primaire en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### - Accueil périscolaire du matin de 7h15 à 8h35

Il s'agit d'un accueil échelonné des enfants qui se déroule à partir de 7h15. Des activités libres, ludiques, dans les lieux autorisés et accompagnés d'animateurs (jeux société, livres, feutres, coloriages...) sont ainsi à la disposition des enfants afin de leur permettre de commencer tranquillement leur journée. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins, leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

### - Accueil périscolaire du soir de 16h45 à 18h30

De 16h45 à 17h00 : appel des enfants présents

De 17h00 à 18h30 : départ échelonné des enfants

Chaque soir, une activité est proposée pour les maternelles (sportive, manuelle ou d'expression) et deux activités proposées pour les élémentaires (sportive, manuelle ou d'expression).

Les enfants choisissent au moment de l'appel de participer à une activité ou non. Les enfants n'ayant pas choisi d'aller en activité peuvent circuler librement dans les endroits autorisés (jeux sportifs cours extérieures, coloriage, jeux de société, coin lecture, jeux de construction, dinette).

Les animateurs se répartissent dans chaque lieu d'activité sur un tableau organisationnel affiché au bureau de la direction.

## V. Règles de vie

Un règlement intérieur signé par Mr le maire est rédigé et communiqué en début d'année scolaire via le portail famille et le site internet communal ([bassussarry.fr](http://bassussarry.fr)).

Des règles de comportement à respecter sont décrites afin de permettre à tous (adultes et enfants) d'évoluer dans un cadre permettant le respect mutuel des personnes, des locaux et du matériel.

## VI. La communication – relation avec les familles

Les familles sont accueillies le matin et le soir par un animateur permanent à l'entrée de l'accueil (rotation entre les animateurs). Cet accueil individualisé permet d'échanger sur les informations importantes et de pointer l'arrivée et le départ des enfants.

**Les familles effectuent les inscriptions sur le portail famille.**

Dans un premier temps, la famille doit faire une demande afin que le service leur envoie leurs codes d'accès personnels au portail. Ensuite la famille doit remplir sur le portail le dossier famille, sanitaire, et déposer les documents obligatoires :

- Vaccination à jour.
- Attestation d'assurance de l'année en cours.

- Attestation CAF et/ou avis d'imposition.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Les autorisations de diverses personnes pour récupérer l'enfant.

Une fois le dossier validé par notre service, la famille aura accès aux inscriptions.

#### **Modalité d'inscription ou de désinscription :**

- Accueil périscolaire matin : reste ouvert.
- Accueil périscolaire soir : jusqu'à 14h le jour même.

**Le portail famille, le site internet communal (bassussarry.fr) ainsi que des affichages, permettent aux familles de consulter les informations pratiques :**

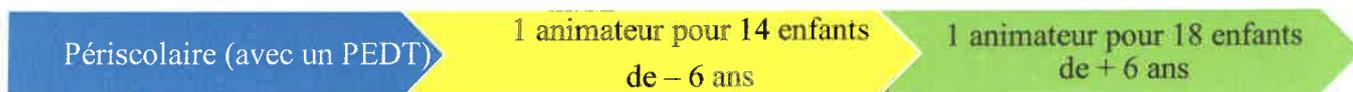
- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire
- Projet pédagogique
- Horaires
- Tarifs
- Modalités d'inscription/désinscription
- Autres

Les familles pourront être reçues par le directeur en cas de non-respect du règlement périscolaire ou pour échanger sur les problèmes rencontrés.

Pour tous renseignements, les familles peuvent contacter la direction par mail ([periscolaire@bassussarry.fr](mailto:periscolaire@bassussarry.fr)) ou téléphone (05.59.43.38.35 – 06.16.75.21.91).

## **VII. La sécurité et le suivi sanitaire**

### **1. Les taux d'encadrement**



Conformément à la réglementation en vigueur le taux d'encadrement à l'accueil périscolaire du matin et du soir est de :

- Pour les moins de 6 ans : 14 enfants pour 1 animateur
- Pour les plus de 6 ans : 18 enfants pour 1 animateur

L'effectif de notre équipe d'animation répond à ces normes d'encadrement.

### **2. Le suivi sanitaire**

Afin d'effectuer un suivi adapté à chaque enfant, l'équipe pédagogique est tenue au courant des particularités de chacun (allergies, problèmes de santé divers, régimes alimentaires...) que les parents ont signalé sur les fiches sanitaires lors de l'inscription.

L'équipe peut être amenée à réaliser des soins si un enfant se blesse durant l'accueil. Elle a donc à disposition des trousse de secours constituées de produits autorisés par la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Quels que soit la nature des soins, ils sont consignés sur un registre d'infirmerie.

L'équipe d'animation ne peut en aucun cas donner un médicament, exception faite sur présentation de l'ordonnance médicale joint d'une autorisation parentale.

Une grande majorité de l'équipe est titulaire d'un diplôme de premier secours ou équivalent.

### Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI concerne l'enfant atteint de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.

Le PAI permet à l'enfant de suivre une scolarité ou d'être accueilli en collectivité, de bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, d'assurer sa sécurité et de compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI est un document écrit, élaboré à la demande de la famille par le médecin scolaire à partir des données transmises par le médecin traitant de l'enfant. Il ne dégage pas les parents de leurs responsabilités. Une réunion de concertation avec, notamment la famille, le médecin scolaire, en concertation avec l'équipe éducative, permet de rédiger le PAI comportant les mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant dans la collectivité.

L'accueil de l'enfant se déroule ensuite dans des conditions ordinaires, mis à part les aménagements prévus par le PAI.

Lors de la réunion de rentrée scolaire, la direction informe l'équipe d'animation des enfants ayant un PAI et forme l'équipe sur les conduites à tenir. Une liste des PAI est affichée au bureau de la direction.

### 3. En cas d'accident

L'animateur doit rester maître de soi et éviter des cris ou attitudes qui vont paniquer les personnes autour.

Selon la gravité de la blessure, prévenir les secours : le 18 ou le 15. Ne pas déplacer le blessé, le rassurer, lui parler, ne pas le laisser seul.

Ne pas oublier que l'animateur ayant appelé les secours sera l'unique référent avec les secours.

Un autre animateur rassemble et éloigne les autres enfants.

### 4. En cas d'incendie, d'évacuation du centre

En début d'année scolaire, nous effectuons un ou plusieurs exercices d'évacuation pour évaluer la réactivité de chacun afin de procéder au mieux et de corriger les erreurs éventuelles au cours de cette évacuation.

En cas de risques extérieurs (feu ou autres), l'évacuation de l'accueil est déclenchée soit par une alarme soit par 5 coups de sifflets.

Dès que l'alerte est donné les animateurs devront :

- Rassembler les enfants dans le calme et les ramener au point de rassemblement.
- Compter les enfants et faire l'appel.
- Ne pas se préoccuper des effets personnels.
- Rassurer les enfants, leur parler et les calmer en cas de crise de panique.

## VIII. Les réunions et l'évaluation

### 1. Les réunions

Une réunion est menée entre chaque période de vacances. Ces réunions ont pour objectifs de :

- Créer du lien entre les animateurs afin de générer une dynamique d'équipe
- Echanger sur les pratiques
- Faire des points de situation
- Prendre des décisions communes

Les réunions peuvent également être des temps de formation.

### 2. L'évaluation

Toute évaluation est liée à la mise en place d'un projet. Elle est la mesure entre ce qui voulait être réalisé et ce qui a été fait. Elle suppose un projet clair et une bonne analyse du vécu. Les évaluations serviront à corriger au fur et à mesure ce qui est fait :

- Respect des programmes d'animation
- Place et rôle de chacun
- Vie d'équipe
- Les relations – la discipline – les règles
- La place de l'enfant et des familles

Tout sera fait pour favoriser l'expression de chaque animateur.

## IX. Le partenariat

L'accueil périscolaire de la mairie de Bassussarry est accompagné financièrement par la CAF des Pyrénées Atlantiques (Prestation de service, CTG, aides à l'investissement).

Fait à Bassussarry, le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Pour la Mairie de Bassussarry

Mr le Maire



Pour l'ensemble des animateurs

Le Directeur

  
Bassussarry  
Onge Etorri  
Accueil des Jeunes  
& Périscolaire & Local Juniors  
Tél : 05 59 43 38 45 / 05 59 43 38 06  
alsh@bassussarry.fr  
www.bassussarry.fr

# ANNEXES



# CHARTRE DE L'ANIMATEUR

## DISPONIBILITE /TOLERANCE/COMMUNICATION :

Je suis à l'écoute des besoins des enfants. Si je reçois les confidences d'un enfant sur des mauvais traitements qu'il subit j'en réfère sans délai à l'équipe de direction.

Je n'hésite pas à demander de l'aide (programme d'activités, difficultés avec un enfant...).

## LES ACTIVITES :

Je fais preuve d'originalité, de curiosité, d'imagination.

Pour les activités :

- on se documente
- on regarde le matériel dont on a besoin, on vérifie qu'il soit bien au Centre et on fait la liste du matériel qu'il faudrait acheter. On marque la liste des ingrédients et les quantités dont on a besoin pour la pâtisserie.
- on estime le temps nécessaire pour l'activité et on adapte son animation en fonction de l'âge des enfants
- on veille au bon déroulement de l'activité, on aide les enfants, on gère son groupe
- on pense à ranger avec les enfants le matériel que l'on a utilisé à sa place, ainsi, chaque animateur retrouvera le matériel plus facilement.

## ALCOOL, STUPEFIANTS ET CIGARETTE:

Aucune consommation de boisson alcoolisée ne sera autorisée sur le lieu de travail, pendant les heures d'accueil. Les substances stupéfiantes sont illicites, conformément à la loi Française, et sont donc interdites de possession, d'usage, d'incitation à l'usage ou de trafic.

L'usage de la cigarette est interdit dans l'enceinte du centre. L'aménagement de pauses cigarettes est possible, dans la mesure où elles sont raisonnables, et organisées collectivement. Les pauses cigarettes devront se faire en dehors de l'enceinte du centre, en bas du côté cantine.

## LES HORAIRES :

Ils seront scrupuleusement respectés.

## LE PORTABLE :

Le temps de travail effectif se définit comme le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de son employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles, telles qu'utiliser son téléphone portable personnel pour communiquer avec ses proches ou encore surfer sur les réseaux sociaux.

## L'ATTITUDE :

Physique, vestimentaire, et le comportement seront corrects car vous êtes la référence, le modèle pour chaque enfant.

On ne doit pas montrer de préférence pour un enfant.

Ne pas avoir une attitude démagogue envers les enfants pour obtenir leur « affection ». il vous suffit d'être JUSTE.

### LE DIALOGUE :

Le langage sera respectueux et surtout envers les enfants (je dois montrer l'exemple). Je devrai établir un dialogue et une écoute perpétuelle.

L'usage du « NON » doit TOUJOURS être justifié et expliqué à l'enfant.

### LA RESPONSABILITE :

Elle est engagée. Je suis garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

### EN REUNION :

Je ferai des efforts pour prendre la parole, j'oserai donner mon opinion, faire des propositions, et j'accepterai les remarques et conseils de l'autre dans un but d'amélioration.

BIEN QUE LES RÔLES ET FONCTIONS SOIENT DIFFERENTS POUR CHAQUE MEMBRE DE L'EQUIPE  
NOUS AVONS UN OBJECTIF COMMUN : LES ENFANTS.

J'AI CHOISI D'ETRE ANIMATEUR

## **LES SUPERS REFLEXES**

L'enfant ne pense pas forcément à tout donc je l'aide, c'est mon rôle :

- ◆ Je fais visiter les locaux et j'explique les règles de fonctionnement aux nouveaux enfants (salles, toilettes et papier, réfectoire, lieux interdits, etc...).
- ◆ Je leur fais mettre une casquette s'il fait soleil, un vêtement (quand il fait frais) avant d'aller à l'extérieur. Nous avons au centre un stock de casquettes pour ceux qui n'en auraient pas.
- ◆ Je fais respecter les règles de sécurité au centre de loisirs et les règles établies avec eux.
- ◆ Je sais à tout moment combien d'enfants j'ai dans mon groupe et je vérifie régulièrement (surtout quand je change de lieu d'activité), que tous les enfants sont là.
- ◆ Lors des sorties, je pense à amener la pharmacie, un portable et à dire à la direction, le nombre d'enfants que l'on a en charge, le numéro du portable, le lieu où l'on va et l'heure de départ et de retour (indiquer à la direction le chemin que l'on prend).
- ◆ Je suis un référent pour les enfants donc je surveille mes attitudes verbales, vestimentaires.
- ◆ Je respecte et fais respecter le matériel aux enfants.
- ◆ Je pense à leur faire prendre les précautions nécessaires (passage aux toilettes) avant les sorties, le repas, le temps de repos.
- ◆ Quand je quitte un lieu je vérifie avec les enfants que l'on n'a rien oublié !
- ◆ Je souris et dis bonjour !

# Le guide du parfait « bobologiste »



Les parents nous confient ce qu'ils ont de plus précieux: un «enfant» vivant, entier et en bonne santé. Nous avons le devoir moral et la responsabilité juridique de leur rendre un enfant vivant, entier et en bonne santé.

## Les Bobos les plus fréquents

### – Les plaies

Pensez à bien se laver les mains avant de soigner un enfant. Mettre des gants pour se protéger et protéger l'enfant. Nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon. Désinfecter la plaie et couvrir un pansement.

Attention à ne pas passer à côté d'une plaie suturale en croyant qu'elle est bénigne.

Plaies des lèvres: utiliser une compresse sèche et demander à l'enfant de la pincer avec ses lèvres une vingtaine de secondes.



### – Les bleus, les bosses

S'il n'existe en dehors du coup aucun signe inquiétant, appliquer de la glace enveloppée dans une serviette éponge ou un torchon épais.

### – Saignement de nez

Compresser la narine avec le pouce pendant 5 minutes. N'utiliser ni mèche, ni coton, ni coalgan, ni compresse.

Si le saignement persiste, c'est qu'il est grave !

### – Piqûres

Piqûres d'insectes à dard: retirer le dard prudemment sans le rompre puis si possible tamponner la zone avec une compresse humecté de vinaigre de vin.

Tout gonflement, rougeur, ou tout autre signe particulier sur ou aux abords de la piqûre doit être pris au sérieux.

### – Ampoules

*Ampoules fermés* : l'ampoule est une brûlure par frottement, ne pas hésiter à passer sous l'eau froide 5 minutes. Ne pas crever ou percer. Nettoyer avec un désinfectant puis couvrir d'un pansement.

*Ampoules ouvertes* : découper prudemment les peaux mortes, nettoyer, désinfecter et laisser sécher à l'air libre. Couvrir d'un pansement pour marcher avec des chaussures.

- **Problèmes liés au soleil**

Vaut mieux prévenir que guérir afin d'éviter un coup de chaleur (malaise grave) ou un coup de soleil (qui peut devenir une brûlure grave) ; pour cela penser à se couvrir la tête, mettre de la crème solaire, se mettre à l'ombre si possible et boire beaucoup d'eau.

Le soleil, s'il est agréable pour un adulte, il peut être dangereux pour un enfant. Soyez extrêmement vigilants !

- **Maux de tête et maux de ventre**

Ne rien donner et surveiller. Au moindre doute ou si ça persiste, la direction contactera la famille et éventuellement un médecin.

ATTENTION: la médication est formellement interdite.

Seuls les médicaments prescrits sur ordonnance peuvent être donné à l'enfant.

- **Echardes**

Retirer avec une pince à épiler puis nettoyer et désinfecter.

- **Poux**

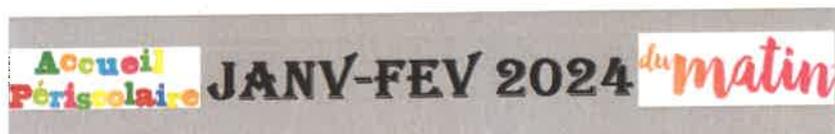
A détecter le plus rapidement possible

- **A faire après chaque intervention**

Tout soin effectué, même le plus anodin, doit y être inscrit puis retranscrit sur le registre d'infirmierie.  
Tout produit utilisé dans une trousse à pharmacie doit être remplacé.



# Répartition Animateurs Péri-scolaire



## DE 7H15 à 7H45

	SALLE D'ACCUEIL	SALLE POLYVALENTE
LUNDI- MARDI-JEUDI- VENDREDI	(7H15)	(7H30)

## DE 7H45 à 8H35

	SALLE ACCUEIL	SALLE POLYVALENTE	COUR PETITS	COUR GRANDS	1 ANIMATEUR ROULANT SUIVANT LE NOMBRE DANS LES LIEUX
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					

févr-24

## REPARTITION ANIMS SOIR PERISCO DU 12 AU 16 FEVRIER 2024

	Activites DORTOIR	ACTIVITES COUR DES GRANDS	ACTIVITES CLASSE MAYALEN	COUR PETITS	COUR DES GRANDS	RENFORT PETITS salle/cour petits + aide des petits/cours	SALLE D'ACCUEIL	SALLE POLY	RENFORT GRANDS POLY OU COUR DES GRANDS	DEPART ACTIVITE + ACCUEIL PARENTS	Bureau
	APPEL PETITS	APPEL GRANDS	APPEL GRANDS	APPEL PETITS	APPEL GRANDS	APPEL PETITS	APPEL PETITS	APPEL PETITS	APPEL GRANDS		
LUNDI											OLIV E
MARDI											OLIV E
JEUDI											OLIV E
VENDREDI											OLIV E